

23/10/2020 - L'Instruction publique Ville de Bruxelles engage un.e Psychiatre - Adultes - Adolescents

Le Département Instruction Publique recrute un psychiatre au sein de l'équipe adulte-adolescent de son service de soin en santé mentale SeSaMe.

Employeur :

Avec environ 5 200 membres du personnel et un réseau d'enseignement étendu, la Ville de Bruxelles est l'un des plus importants employeurs de la Région bruxelloise. Également, 2^{ème} Pouvoir Organisateur de la Communauté française, la Ville de Bruxelles offre de nombreux avantages financiers et une équipe qui s'investit auprès de plus de 114 établissements scolaires.

Description du poste :

Missions :

Intégrer le service de santé mentale, S.E.S.A.M.E.SéSaMe, dans l'équipe adulte-adolescent.

Activités principales :

- Consultations psychiatriques pour adultes et adolescents ;
- Psychothérapies (d'inspiration psychodynamique et/ou systémique) individuelles et entretiens familiaux ;
- Participation aux réunions d'équipes et aux réunions cliniques ;
- Participation à des activités de prévention, de formation, de coordination ;
- Supervisions individuelles et d'équipes ;
- Contacts avec le réseau.

Profil :

- Être porteur du titre de médecin spécialiste en psychiatrie ;
- Avoir suivi une formation complémentaire en psychothérapie ;
- Une expérience en santé mentale constitue un atout ;
- Excellente expression orale et sens développé de la communication ;
- Aimer travailler de manière autonome au sein d'une équipe pluridisciplinaire ;
- Jouir des droits civiques et politiques ;
- Être de conduite irréprochable ;
- Être déclaré physiquement apte à l'exercice de la fonction au moment de l'entrée en fonctions.

Offre :

- Contrat mi-temps à durée déterminée (possibilité d'être reconduit par un CDI)
 - ½ ETP 15h par semaine
 - minimum 50 demi-jours de congé
- Environnement de travail motivant au sein d'une équipe dynamique et passionnée

- Salaire mensuel brut indexé : minimum 2193,95 EUR (qui peut être supérieur compte tenu de la valorisation des expériences professionnelles antérieures et de la situation familiale),
 - Reconnaissance des années de spécialisation et de l'ancienneté utile acquise
- Possibilité d'octroi d'indemnité linguistique moyennant réussite des examens de langue du Selor,
- Avantages extra-légaux : chèques repas, abonnement gratuit de la STIB et une intervention dans les frais de transport (SNCB, De Lijn, TEC, vélo),
- La prise en charge du ticket modérateur par la Ville pour les soins médicaux, pour vous et votre famille, au CHU Brugmann, au CHU Saint-Pierre, à l'Institut Jules Bordet et à l'HUDERF (Hôpital universitaire des Enfants Reine Fabiola).

Intéressé ?

Dans ce cas, envoyez votre CV , votre diplôme et votre lettre de motivation, avant le 6 décembre 2020 :

Par mail : (rasha.abdumattar@brucity.education)

Par courrier postal : Ville de Bruxelles - Département Instruction publique

Rasha ABDU MATTAR

Boulevard Anspach 6

B-1000 Bruxelles

Les candidatures incomplètes (n'incluant pas tous les documents requis) ne seront pas prises en considération.

Une première sélection sera réalisée sur base du CV et de la lettre de motivation. Les candidats retenus seront conviés par téléphone à un entretien de sélection. Celui-ci se déroulera devant un comité de sélection et portera sur la motivation, les compétences comportementales et les compétences techniques.

Renseignements :

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès du Département Instruction publique, en contactant M^{me} ABDU MATTAR Rasha (02/279.38.33 ou rasha.abdumattar@brucity.education) ou M. VANDYSTADT Edouard (02/279.38.37 ou edouard.vandystadt@brucity.be).

Tout renseignement scientifique peut être obtenu auprès du Service de Santé Mentale, en contactant le D^r ZUCKER Nicole (02/279.63.42 ou 02/279.63.52).

La Ville de Bruxelles sélectionne les candidats sur base de leurs compétences et ne fait pas de distinction d'âge, de sexe, d'origine ethnique, de croyance ou de nationalité.

Nous encourageons les personnes en situation de handicap à postuler. Nous tiendrons compte des éventuelles adaptations nécessaires tant en ce qui concerne la procédure de recrutement que l'intégration au sein de l'administration.